



Assemblée générale

Distr. générale
9 mars 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 122 de l'ordre du jour

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 9 mars 2001, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Additif

Suite à mes lettres datées du 24 janvier et des 13, 21 et 26 février 2001 (A/55/745 et Add.1 à 3), j'ai l'honneur de vous informer que le Congo a fait le versement nécessaire pour ramener ses arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Le Secrétaire général
(*Signé*) Kofi **Annan**